

Enquête ouverte sur la « supercherie » d'un prof

Faits divers. Il se vante depuis dix ans d'avoir obtenu une « médaille d'or » de philologie, récompense internationale qu'il a vraisemblablement créée de toutes pièces : un professeur de lettres franc-comtois est désormais soupçonné par la justice d'une « gigantesque supercherie ».

Le procureur de Montbéliard, Paul-Édouard Lallois, a indiqué hier avoir ouvert une enquête pour faux, usage de faux, escroquerie et usurpation de titre à l'encontre de Florent Montclair, né en 1970. Enseignant du secondaire depuis vingt-cinq ans à l'Institut de formation des professeurs (Inspé), rattaché à l'université Marie-et-Louis-Pasteur de Besançon, l'intéressé s'était prévalu en 2016 de la « Médaille d'or de philologie », décernée par la « Société internationale de philologie » et présentée comme « équivalent du prix Nobel » dans cette science du langage. Selon des images retrouvées par le quotidien régional *L'Est républicain*, qui lui a consacré une longue enquête, il s'était fait remettre cette médaille par le président de l'Assemblée nationale, Claude Bartolone, au Palais-Bourbon, en présence de plusieurs scientifiques de renom.

Livrée chez ses parents

Après que la vraie-fausse distinction a également été décernée à un philologue de Bucarest, Eugen Simion, des journalistes roumains ont été les premiers, en 2019, à douter publiquement de la réalité de ce prix. Sur le site Internet de la Société internationale de philologie, la liste des récipiendaires comprend l'écrivain italien Umberto Eco ou le linguiste américain Noam Chomsky. Ce dernier — le seul encore vivant avec Florent Montclair —, avait affirmé aux journalistes roumains ne pas se souvenir avoir reçu la breloque. Sur ce site, le nom d'un des supposés lauréats comporte en outre une faute de frappe : le linguiste allemand Hans Helmut Christmann, orthographié « Christvann ». Après un signalement à la justice de l'université Pasteur en 2025, l'enquête a permis de constater qu'il n'existait pas de médaille d'or de philologie reconnue internationalement, et que la soi-disant société internationale ne reposait que sur un site internet « minimaliste ». D'où l'hypothèse, aujourd'hui privilégiée par la justice, d'une « véritable supercherie à une échelle internationale créée par cet enseignant », comme le résume Paul-Édouard Lallois. Placé en garde à vue et interrogé, Florent Montclair a livré des explications « assez alambiquées » et parfois contradictoires. Il a reconnu avoir lui-même com-



Florent Montclair était enseignant du secondaire depuis vingt-cinq ans à l'Inspé, rattaché à l'université Marie-et-Louis-Pasteur de Besançon. Illustration AFP

mandé la médaille auprès d'un joaillier français, moyennant 250 euros, et l'avoir fait livrer à une association culturelle de Besançon... domiciliée chez ses parents.

Sanction disciplinaire

Mais il a contesté la qualification pénale de faux, affirmant que « pour qu'il y ait un faux, il faut qu'il y ait un vrai de référence », et que créer une médaille sans valeur n'avait rien d'illégal, a rapporté le procureur. Et il a nié avoir lui-même fait le parallèle avec le prix Nobel. L'escroquerie pourra en revanche être caractérisée « si la médaille a eu une incidence sur son parcours professionnel », a prévenu le procureur. À ce stade, le seul bénéfice qu'il en a tiré avec certitude est de s'être fait remettre la (vraie) médaille d'honneur de la ville de Montbéliard. Mais, plus grave, l'enquête vise également un soi-disant doctorat qu'il aurait obtenu en 2015 à la prétendue Université de Philologie et éducation de Lewes, dans le Delaware (nord-est des États-Unis), un établissement à l'existence douteuse, qui hébergerait la Société internationale de philologie.

En 2018, le ministère de l'Enseignement supérieur avait refusé d'homologuer ce diplôme que Florent Montclair avait joint à son dossier pour tenter de devenir professeur universitaire. Une procédure judiciaire avait été ouverte à l'époque, mais elle s'était embourbée, selon le procureur. M. Montclair n'a pas fourni « les éléments justificatifs permettant d'étayer ses déclarations », et de ce fait l'université Pasteur a indiqué avoir pris à son encontre une sanction disciplinaire — sans en dévoiler la nature — pour « manquement présumé aux obligations déontologiques et aux principes d'intégrité scientifique applicables aux agents publics ». L'avocat du professeur, Jean-Baptiste Euvrard, s'est borné à indiquer qu'« en l'état, M. Montclair n'est poursuivi de rien. Il n'est ni prévenu ni mis en examen », sans se prononcer sur le fond de cette affaire « un peu croquignolesque ». Son client, a-t-il ajouté, entend contester la sanction disciplinaire. Les infractions qui lui sont reprochées par le parquet sont passibles au maximum de cinq ans d'emprisonnement. ●

L'ACTUALITÉ EXPRESS

Shein ouvrira ce mercredi ses boutiques dans cinq BHV en province, annonce la plateforme Commerce.

Initialement prévues pour fin 2025, des boutiques Shein ouvriront ce mercredi dans les BHV (ex-Galleries Lafayette) de Limoges, Angers, Dijon, Grenoble et Reims, a annoncé hier la plateforme asiatique de mode ultra-éphémère, dont l'installation en novembre au BHV Marais à Paris a suscité un tollé. Ces ouvertures découlent d'un partenariat dévoilé en octobre par l'exploitant du BHV — la Société des grands magasins (SGM) cofondée par Frédéric Merlin — et le géant de la vente en ligne Shein, régulièrement accusé de concurrence déloyale et de pollution environnementale.

Épuisée, une septuagénaire tue son mari marteau

Faits divers. Une femme de 77 ans, épuisée par la prise en charge au domicile conjugal de son mari malade, a été incarcérée en milieu psychiatrique pour l'avoir tué à coups de marteau près de Besançon, a indiqué hier le parquet. La septuagénaire a été mise en examen et incarcérée dimanche pour « homicide sur conjoint », a précisé la vice-procureure Christine de Cur-

raize lors d'une conférence de presse. Elle a ensuite été transférée en milieu psychiatrique en raison de son état mental. Cette dame qui s'occupait de son mari de 88 ans, souffrant de la maladie d'Alzheimer et de problème de vessie, a reconnu en garde à vue l'avoir tué dans la nuit de jeudi à vendredi, dans leur maison de Grandfontaine (Doubs). « Elle a ensuite souhaité se donner la mort, s'alcoolisant pour se donner du courage », a poursuivi Mme de Curraize. La femme s'était entaillé les bras et avait voulu se défenestrer, sans toutefois aller au bout du processus.

Le collectif Nourrir propose sa propre « loi d'urgence agricole »

Agriculture. Le collectif d'ONG et syndicats Nourrir a présenté hier au Salon de l'agriculture une proposition de loi agricole afin de répondre à la crise qui traverse le secteur, avec des mesures qu'il souhaite à contre-courant de la politique gouvernementale. L'organisation, qui réunit notamment le syndicat Confédération paysanne, classé à gauche, les ONG Foodwatch ou encore Greenpeace, propose sept articles de loi reposant sur trois piliers : « protéger le revenu des agriculteurs », préserver la qualité « de l'eau » et « des ressources naturelles », et renforcer « le droit des citoyens » pour « une alimentation saine et durable ».

Culture

Démission de la présidente du Louvre, sur la sellette depuis le cambriolage du musée

La présidente du Louvre jette l'éponge : sur la sellette depuis le cambriolage du 19 octobre, Laurence des Cars a démissionné hier de la tête du musée le plus visité au monde qui a besoin, selon Emmanuel Macron, d'une « nouvelle impulsion ». Sous le feu des critiques depuis le spectaculaire vol de bijoux de la Couronne française, Mme des Cars, 59 ans, a remis sa démission au chef de l'État qui l'avait nommée fin 2021. Le Président l'a acceptée en saluant un « acte de responsabilité », indique un communiqué de l'Élysée, sans préciser le nom de son ou sa successeur.

« Grands chantiers de sécurisation »
« Le plus grand musée du monde a besoin d'apaisement et d'une nouvelle impulsion forte pour mener à bien des grands chantiers de sécurisation, de modernisation et le projet "Louvre — Nouvelle Renaissance" », vaste projet annoncé par Emmanuel Macron début 2025, poursuit le communiqué. Ancienne présidente du musée d'Orsay, Mme des Cars, dont le

mandat courait jusqu'à fin 2026, était plombée par le cambriolage du Louvre qui a soulevé une onde de choc mondiale et mis au jour d'importantes failles de sécurité du musée, qui accueille chaque année quelque 9 millions de visiteurs. ●



Laurence des Cars avait été nommée en 2021. Archives AFP